

Je m'assure une bonne mise à la terre

17/11/2005

> Une bonne mise à la terre est une condition impérative pour que l'interrupteur différentiel puisse assurer sa fonction de sécurité. En cas de défaut accidentel d'isolement dans votre installation ou dans l'un de vos équipements, le courant s'écoulera par cette mise à la terre et pourra ainsi être détecté par le différentiel qui lui est associé.

Pour éviter tout risque d'électrocution, les circuits électriques et structures métalliques de la maison doivent être reliés à la borne principale de terre (liaison équipotentielle principale).

De plus, comme nous sommes plus vulnérables dans les endroits humides, il faut que dans certaines salles de la maison (buanderie, salle de bain...), les circuits de la terre soient reliés à un même point (liaison équipotentielle locale), qui sera raccordée au bornier de terre principal électrique.

Dans un immeuble collectif la réalisation des circuits de terre incombe au propriétaire ou à la copropriété.

